

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

Présents : RÉSONET Danielle, PAQUET Daniel, MALVAL Élodie, MIGNOT Hervé, BERGER Serge, DIVAY Thibaut, DUBOIS Sandrine PARIS Leïla, RIMBAULT Éric, TRAVERS Baptiste.

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent excusé : BARRIER David

Absent : FOUGERES Gilles

Secrétaire de séance : Serge BERGER

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2021.

1-VOTE DU BUDGET DU LOTISSEMENT LA LANDE 2 délib 2021-09-28

Madame le Maire présente le projet de budget 2021, celui-ci n'a pu être voté plus tôt car il manquait des éléments importants tels que le montant des travaux de VRD et le prix du m² vendable.

BUDGET PRIMITIF 2021		
LOTISSEMENT DE LA LANDE 2		
		Montants votés
Dépenses de la Section de Fonctionnement		
6015	Achat de terrains à aménager	17 500,00 €
6045	Achat d'études-prestations - Terrains à aménager	42 000,00 €
605	Achat de matériel, équipement et travaux	341 000,00 €
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00 €
658	Autres charges de gestion courante	10,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	
7133	Variation des en-cours de production de biens	
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	
002	Déficit de fonctionnement reporté	
Total dépenses de la Section de fonctionnement		400 510,00 €
Recettes de la Section de Fonctionnement		
7015	Vente de terrains aménagés	0,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens	0,00 €
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	400 500,00 €
758	Autres recettes de gestion courante	10,00 €
766	Charges financières	
774	Subvention exceptionnelle	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	
796	Transfert de charges financières	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	
Total Recettes de la Section de fonctionnement		400 510,00 €
Dépenses de la Section d'Investissement		
001	Résultat d'investissement reporté	
1641	Emprunts en euros	
3555	Produits finis - Terrains aménagés	400 500,00 €
Total dépenses de la Section d'Investissement		400 500,00 €
Recettes de la Section d'Investissement		
001	Résultat d'investissement reporté	
1341	DGE	
1384	Autres subventions non transférables - Commune	
1641	Emprunts en euros	400 500,00 €
16874	Autres dettes - Commune (Participation)	
3555	Produits finis - Terrains aménagés	
Total recettes de la Section d'Investissement		400 500,00 €
Equilibre général du budget		
	Total dépenses =	801 010,00 €
	Total recettes =	801 010,00 €

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre ; /
Abstention : /

2- POINT SUR LE BAR-EPICERIE DES BRUYERES délib 2021-07-29

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 19 aout 2021 adressé par monsieur Besnier en recommandé. Celui-ci fait un nombre important de reproches à la municipalité, il liste différentes dépenses et manque à gagner qu'il a dû subir et demande 100 000 euros de dommages -intérêts à la commune.

Madame le Maire s'est adressée à l'assureur de la commune qui ne peut prendre en charge ce dossier, elle a donc contacté un cabinet d'avocats spécialiste en droit commercial pour suivre cette affaire.

Madame le Maire présente quelques photos prises à l'issu de l'état des lieux fait par un huissier le 6 septembre.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les évènements liés au départ de monsieur Besnier, locataire du bar des bruyères. Un état des lieux était fixé conjointement au 3 septembre avec un prestataire extérieur, monsieur Besnier lui a signifié avant de débiter l'état des lieux qu'il ne participerait pas et est parti, il n'y a donc pas eu d'autre choix que de faire appel à un huissier pour constater l'abandon de logement, faire l'état des lieux et récupérer les clefs de l'immeuble. Lors de cette intervention, il a été constaté que les locaux n'avaient pas été vidés et nettoyés et qu'une prestation d'un professionnel du débarras serait nécessaire . La caution déposée lors de l'entrée dans les lieux ne suffira pas à couvrir les dépenses, Madame le Maire propose donc de refacturer toutes les dépenses liées à ce départ.

3 prestataires ont été consultées pour l'évacuation et le nettoyage des locaux, il manque 1 réponse, toutefois on peut évaluer la dépense autour de 5000 euros.

La société qui a installé la hotte en 2016 va passer pour un entretien.

Les produits récupérables (hygiène et alimentaires) seront déposés à l'épicerie solidaire de Vitré pour être redistribués.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide ces propositions et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant (devis et procédure de remboursement).

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre ; /
Abstention : /

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif départemental 2021 qui doit permettre le développement de l'offre de logements et l'amélioration de l'accès des services publics. L'un des enjeux identifiés est le soutien aux commerces et services essentiels de la vie courante.

Les élus ont souhaité inscrire les travaux de rafraichissement du bar -épicerie des bruyères dans ce dispositif : changement des velux, des ouvertures, travaux de peinture...un rendez-vous a été pris avec e référent de l'agence départementale de Vitré pour étudier la recevabilité de cette demande.

Madame le Maire propose donc de déposer un dossier de candidature

Des élus ont rencontré Mme Chasserie de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui peut accompagner la commune dans sa recherche d'un locataire-gérant pour le commerce.

Cette prestation s'élève à 945 euros ttc, la prise en charge d'une partie de la dépense par Vitré Communauté est déjà incluse, la Cci rédige le cahier des charges et l'annonce, analyse les Cv et participe à la sélection et auditions des candidats, elle accompagne ensuite le candidat retenu .

Cette prestation correspond à 4 demi-journées, la commune de Saint Christophe des Bois a elle aussi eu recours à cette démarche.

3- CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDES » **délib 2021_09_31**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) :

- L'objectif de ce label national est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Lab-bé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

- Les objectifs visés pour la commune de Landavran concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

- La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de Landavran depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre ; /
Abstention : /

4-DELEGUES COMMUNAUX CNAS délib 2021 09 32

Madame le Maire rappelle la nécessité de désigner le délégué du personnel au CNAS en remplacement de Mme SIMON :

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE	Représentant personnel : Régine TIRIAU BUSSY Représentant élus : Elodie MALVAL
---	--

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition .

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre ; / Abstention : /
--

5- TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES » AU SDE35. Délib 2021_09_33

Madame le Maire propose de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition .

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre ; / Abstention : /
--

6-VOIRIE

Madame le Maire rappelle que des réclamations ont été faites par les riverains du Bas Landavran, du Haut Landavran, du Bois Péan à propos de la vitesse excessive des automobilistes.

Madame le maire propose de prendre un arrêté règlementant la circulation sur les voies communales et de réduire la vitesse à 50km/h.

Le panneau « attention enfants » pourrait être déplacé chemin du verger.

7-DIVERS

LA LANDE 2

Madame le Maire informe les élus de l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement.

Les travaux ont débuté le jeudi 9 septembre dans de bonnes conditions météo.

Des habitants ont demandé de la terre végétale mais elle est conservée pour la remise en état des lots.

Les arbres qui ont été coupés seront entreposés à la station d'épuration.

